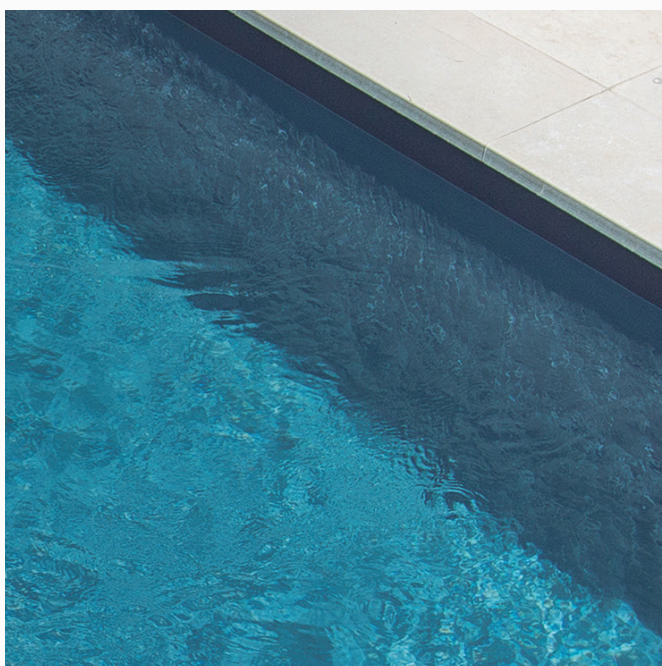


APF | POOL DESIGN

REVÊTEMENT - COUVERTURE - ÉQUIPEMENT



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMATION
2022-23

apf-pooldesign.com

QUI EST APF POOL DESIGN ?

Depuis près de 30 ans, le groupe APF POOL DESIGN accompagne donc les professionnels de la piscine avec ses solutions sur-mesure de revêtements, de couvertures et d'équipements pour bassins privés.

Cette offre globale permet de trouver auprès d'un même fournisseur-expert une réponse unique, adaptée et qualitative dans des délais de fabrication maîtrisés.

APF POOL DESIGN s'engage auprès des pisciniers afin de leur faire bénéficier d'une relation suivie et personnalisée en terme d'accompagnement, de leur permettre de se différencier, gagner en sérénité et, en finalité, satisfaire leurs clients, propriétaires de piscine.

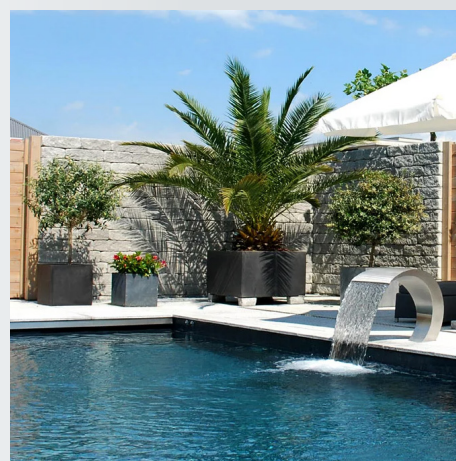
► Focus Qualiopi

Afin de répondre au mieux à vos attentes, APF POOL DESIGN s'inscrit désormais dans une démarche d'amélioration continue en étant certifiée QUALIOPi depuis le 2 mars 2022, N°2022/98974.1 pour ses actions de formation par apprentissage.

La certification QUALIOPi garantit :

- Des « meilleures » formations
- Test d'évaluation avant/après formation
- Analyse des besoins
- Moyens techniques et matériel de qualité
- Interactivité & échange
- Mise en avant de la pratique...

D'autre part, QUALIOPi permet aux stagiaires de se faire rembourser leur frais de formation.



CERTIFICATION
TECHNIQUE
QUALIFICATION
AUTONOMIE
RÉUSSITE



Qualiopi
processus certifié

🇫🇷 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie
d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

SOMMAIRE

04	POURQUOI SE FORMER ?
04	LES FORMATEURS APF POOL DESIGN
05	NOS ATELIERS
06	CENTRES & AGENDA DE FORMATIONS
07	INFORMATIONS PRATIQUES
10	ATELIER POSE LINER
11	ATELIER POSE PVC ARMÉ <i>Initiation</i>
12	ATELIER POSE PVC ARMÉ <i>Perfectionnement</i>
13	ATELIER DÉTECTION DE PANNES COUVERTURES AUTOMATIQUES
14	BULLETIN D'INSCRIPTION
16	RÈGLEMENT INTÉRIEUR

FORMATIONS 2022 23

POURQUOI SE FORMER ?

I Faire de votre sav un atout commercial

Gagnez en compétences et réactivité pour économiser en intervention SAV : diagnostic et réparation plus rapides, proximité et réactivité vis-à-vis de votre client, etc.

I Améliorer la satisfaction de vos clients

Parce que le consommateur ne vient plus en point de vente pour un produit mais pour une solution complète : le Service est la clé de votre succès.

Pour offrir ce service de qualité, vous devez pouvoir vous appuyer sur des collaborateurs, efficaces et opérationnels. Nos formations sont là pour vous aider très concrètement dans cette démarche.

I Gagner en autonomie et en réactivité

Pour nos ateliers techniques, nous privilégions la « pratique » en effectifs réduits, nos formations sont reconnues pour leur valeur ajoutée.

Les chiffres le prouvent : systématiquement sondés à l'issue des formations, 93 % des stagiaires se déclarent satisfaits, et recommandent les formations APF POOL DESIGN !

LES FORMATEURS APF POOL DESIGN



ROMAIN
VEYRE
APF POOL DESIGN

MAIL :
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



WILFRIED
BASTIEN
APF POOL DESIGN

MAIL :
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



CHRISTOPHE
DURAND
ISMP

MAIL :
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



ALDO
LANZALOTTA
ST Formation

MAIL :
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

NOS ATELIERS

► **Des sessions animées par nos équipes techniques**

(SAV, Bureau d'études, expert...)

► **Des supports pédagogiques renouvelés chaque saison**

► **Des exercices pratiques avec de nombreux produits à manipuler**

► **Des effectifs réduits, sessions de 8 stagiaires maximum, pour privilégier les échanges et la personnalisation de la formation**

► **Accompagnement sur les outils « supports »**

(base documentaire, tutoriels en ligne...)

► **Chaque participant se voit remettre :**

- L'ensemble des supports imprimés
- Une attestation individuelle de fin de formation
- Sticker pour valoriser son point de vente auprès du consommateur



TECHNIQUE
PÉDAGOGIE
PRATIQUE
ACCOMPAGNEMENT
VALORISATION



CENTRES & AGENDA DE FORMATIONS

APF POOL DESIGN

📍 Saint-Marcel-lès-Annonay (07)

■ Pose de Liner _1 jour

- SESSIONS 2022 : 11 OCTOBRE - 06 DÉCEMBRE
- SESSIONS 2023 : 10 & 24 JANVIER - 21 FÉVRIER
- 07 & 21 MARS - 04 & 18 AVRIL

■ Détection de pannes sur couvertures automatiques _1 jour

- SESSIONS 2022 : 12 OCTOBRE - 07 DÉCEMBRE
- SESSIONS 2023 : 11 JANVIER - 25 JANVIER - 22 FÉVRIER
- 08 & 22 MARS - 05 & 19 AVRIL



ST FORMATION

📍 Voiron (38)

■ Pose de PVC Armé *Initiation* _3 jours

- SESSIONS 2022 : 17/18/19 OCTOBRE
- SESSIONS 2023 : 09/10/11 JANVIER - 13/14/15 MARS - 10/11/12 AVRIL

■ Pose de PVC Armé *Perfectionnement* _2 jours

- SESSIONS 2022 : 20/21 OCTOBRE
- SESSIONS 2023 : 12/13 JANVIER - 16/17 MARS - 13/14 AVRIL

ISMP (Institut Supérieur Métiers de la Piscine)

📍 La Roche-sur-Yon (85)

■ Pose de PVC Armé *Initiation* _3 jours

- SESSIONS 2022 : 21/22/23 NOVEMBRE
- SESSIONS 2023 : 16/17/18 JANVIER - 27/28 FÉVRIER
& 01 MARS - 20/21/22 MARS - 03/04/05 AVRIL - 17/18/19 AVRIL

■ Pose de PVC Armé *Perfectionnement* _2 jours

- SESSIONS 2022 : 24/25 NOVEMBRE
- SESSIONS 2023 : 19/20 JANVIER - 02/03 MARS - 23/24 MARS
- 06/07 AVRIL - 20/21 AVRIL

INFORMATIONS PRATIQUES

APF POOL DESIGN

📍 Saint-Marcel-lès-Annonay (07)

I ACCÈS AU CENTRE

Les sessions de formation Pose Liner et Détections de pannes sur couverture automatique se déroulent dans notre centre de formation APF POOL DESIGN qui se trouve dans les locaux de :

**NORMAN PRODUCTION - Les près du Roy - 550 allée de la Deûme
07100 SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY**



Des places de stationnement sont disponibles devant l'établissement.

I HÔTELS-RESTAURANTS À PROXIMITÉ

DOMAINE DU GOLF SAINT-CLAIR

Route du Golf 07430 SAINT-CLAIR

04 75 67 01 00

www.domainestclair.fr

Soirée étape pour 1 personne : 116 € (*prix négocié*)

INTER HÔTEL LA SIESTA

1545 Rue de la République 07430 DAVEZIEUX

04 75 33 07 90

www.hotel-la-siesta.eu

Soirée étape pour 1 personne : 93,50 € (*prix négocié*)

CHEZ MARIE - GÎTES & TABLE D'HÔTES

Rue du bon accueil 07690 VANOSC

06 61 23 42 88

www.chezmaryardeche.fr

Soirée étape pour 1 personne : 90€

Soirée étape pour 2 personnes : 70€/pers.

INFORMATIONS PRATIQUES

ST FORMATION

📍 **Voiron (38)**

I CENTRE DE FORMATION

ST FORMATION
11 rue Alphonse Allaman
38500 VOIRON
Tél. : +33 (0)6 08 12 89 18
Mail : contact@st-formationpiscine.fr
www.st-formationpiscine.fr



I HÉBERGEMENTS À PROXIMITÉ

Plusieurs hôtels se situent à proximité du centre de formation.

HÔTEL KYRIAD

À 300 m de la salle de formation
À seulement 9 minutes à pied de la gare.
Parking privé gratuit à l'hôtel.

Parc de l'hôtel de ville
72 cours boulevard Becquart Castelbon
38500 VOIRON
04 76 65 90 00

HÔTEL CAMPANILE

À 15 min. en voiture de la salle de formation
Chambres climatisées avec TV canal + wifi gratuit

Hôtel Campanile Grenoble Nord Moirans
146, rue des Etangs
38500 VOIRON
04 76 35 68 33

HÔTEL PREMIÈRE CLASSE

À 15 min. en voiture de la salle de formation
Chambres climatisées avec TV TNT

Hôtel Première Classe Grenoble Nord Moirans
146, rue des Etangs
38500 VOIRON
04 76 35 68 33

INFORMATIONS PRATIQUES

ISMP (Institut Supérieur Métiers de la Piscine)

📍 **La Roche-sur-Yon (85)**

L'ISMP dépend de BTP CFA Vendée, organisme de formation dans les métiers du Bâtiment. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Situé juste à côté du centre de formation BTP CFA Vendée, un self géré par Convivio et accessible aux stagiaires. Pour rappel, le déjeuner est inclus dans le tarif de la formation.

COORDONNÉES, ACCÈS & TRANSPORTS

INSTITUT SUPÉRIEUR MÉTIERS DE LA PISCINE
Boulevard Léon Martin
85001 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. : +33 (0)2 51 62 70 70
Mail : contact-ism85@btpcf-pdl.com
www.ismp-vendee.com



Parking à disposition. Les piétons sont prioritaires sur les sites du centre de formation. En arrivant, votre véhicule doit être garé en marche arrière.

Deux autoroutes desservent la Roche-sur-Yon :

- en venant de Nantes, l'A83, prendre la sortie 4.
- en venant d'Angers ou Cholet, l'A87, prendre la sortie vers la D137.

Gare SNCF à 3 km.

BUS qui desservent la ville : réseau Impulsyon (implusyon.fr)

Trajet pour l'Institut Supérieur Métiers de la Piscine depuis la gare SNCF :

- Prendre les lignes F, 6, 7B direction Place Napoléon
- Arrêt Napoléon dromadaire
- Prendre la ligne 3
- Arrêt Léon Martin

Retrouvez les horaires et modalités d'inscription des cars et des trains de la Région sur : aleop.paysdelaloire.fr/vendee.

HÉBERGEMENTS À PROXIMITÉ

Plusieurs hôtels se situent à proximité du centre de formation.

- **MERCURE**, à 2.7 km du CFA
- **INTER-HÔTEL NAPOLÉON**, à 3.2 km du CFA
- **CAMPANILE**, à 3.5 km du CFA
- **HÔTEL APPART' CITY**, à 3.9 km du CFA
- **KYRIAD**, à 4.2 km du CFA



POSE LINER

Publics

Cette formation a pour objectif de former des débutants, des chefs d'entreprises, des techniciens, des ouvriers spécialisés de la piscine, des artisans ou salariés.



Durée : 1 jour

Formation : 7h,
de 9h à 17h.

Déjeuner de 12h30 à 13h30.

Accueil à partir de 8h45.

Prix : 370 € H.T.

soit 444 € TTC.

Formation sur-mesure, nous contacter.

APF POOL DESIGN se réserve le droit d'annuler la session si un nombre minimum de participant n'est pas atteint.

Pré-requis

Avoir des notions d'avant-pose de liner (remplacement des joints des pièces à sceller, traitement antibactérien, pose de feutre, préparation des pièces à sceller).

Compétences visées

Parfaite connaissance des produits et accessoires nécessaires à la pose, conformes à la norme. Maîtrise des gestes techniques pour la pose d'un revêtement d'étanchéité souple. Le stagiaire aura une meilleure appréhension du chiffrage de ses prestations auprès de sa clientèle.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de poser un liner afin de réaliser une piscine avec escalier de forme simple.

Moyens pédagogiques et encadrement

Cette formation est consacrée aux exercices pratiques sur des postes individuels aménagés à cet effet. Chaque stagiaire se verra attribuer un poste de travail avec l'outillage : feuilles de liner fournies pour les tests et exercices demandés.

Modalités de suivi et d'évaluation

Évaluation par le biais d'une fiche d'évaluation des acquis en début et fin de séance. Attestation de fin de stage. À l'issue du stage, le responsable de formation conseillera les stagiaires en cas d'interrogations techniques nécessaires pour la mise en œuvre de leur projet.

Programme



TECHNOLOGIE (2h)

- Composition du liner
- Baguettes de pose
- Pièces à sceller
- Traitements avant la pose du liner
- Feutres antibactériens

PRATIQUE (5h)

- Apprentissage des gestes et des techniques de pose d'un liner : centrage liner, phase d'aspiration, validation du centrage, découpe des pièces à sceller
- Réalisation d'une pose de liner complète

Formateur :

Wilfried BASTIEN
APF POOL DESIGN



PVC ARMÉ *Initiation*

Publics

Ce stage s'adresse à des personnes professionnelles aptes à recevoir une formation théorique et pratique concernant la mise en œuvre des matériaux d'étanchéité synthétiques.

Pré-requis

Avoir une première expérience dans le métier de la piscine.

Compétences visées

Parfaite connaissance des produits et accessoires nécessaires à la pose, conformes à la norme. Maîtrise des gestes techniques pour la pose d'un revêtement d'étanchéité souple. Le stagiaire aura une meilleure appréhension du chiffrage de ses prestations auprès de sa clientèle.



Objectifs pédagogiques

Cette formation permet d'acquérir les connaissances de base sur la réalisation et le contrôle des soudures, et sur diverses techniques de pose du PVC armé.

Moyens pédagogiques et encadrement

Cette formation est consacrée aux exercices pratiques sur des bassins aménagés à cet effet. Chaque stagiaire se verra attribuer un poste de travail avec l'outillage et les consommables nécessaires pour les exercices demandés.

Modalités de suivi et d'évaluation

Attestation nominative remise aux stagiaires ayant fait la preuve de leurs capacités professionnelles. L'attribution de cette attestation est soumise à l'appréciation des compétences acquises pendant le stage par le biais d'une évaluation que fera le formateur. Elle n'est pas systématique.

Durée : 3 jours

Formation : 24h, de 8h30 à 17h30.
Déjeuner de 12h30 à 13h30.
Accueil à partir de 8h15.



Prix : 1 195 € H.T.

soit 1 434 € TTC.

Formation sur-mesure, nous contacter.

APF POOL DESIGN se réserve le droit d'annuler la session si un nombre minimum de participant n'est pas atteint.

Programme



- Normes
- Calepinages
- Chiffrage
- Apprentissage de la soudure (Matière et bandelette)
- Préparation et soudures des angles des parois
- Mise en application sur maquette forme simple (Gestion de la tension)
- Habillage escalier droit et angle
- Contrôle des soudures
- Application PVC Liquide
- Bridages

Formateurs

Christophe DURAND
ISMP

Aldo LANZALOTTA
ST Formation



PVC ARMÉ *Perfectionnement*

Publics

Ce stage s'adresse à des personnes professionnelles ayant déjà eu une formation initiation ou ayant déjà posé du PVC armé.

Pré-requis

Avoir eu une formation initiation ou ayant déjà posé du PVC armé.

Compétences visées

Parfaite connaissance des produits et accessoires nécessaires à la pose, conformes à la norme. Maîtrise des gestes techniques pour la pose d'un revêtement d'étanchéité souple. Perfectionnement sur la réalisation et le contrôle de soudures, techniques de poses sur formes complexes. Le stagiaire aura une meilleure appréhension du chiffrage de ses prestations auprès de sa clientèle.



Objectifs pédagogiques

Cette formation permet d'acquérir les connaissances pointues sur la réalisation et le contrôle des soudures complexes de pose du PVC armé.

Moyens pédagogiques et encadrement

Cette formation est consacrée aux exercices pratiques sur des structures pour les modules de perfectionnement. Chaque stagiaire se verra attribuer un poste de travail avec l'outillage et les consommables nécessaires pour les exercices demandés.

Modalités de suivi et d'évaluation

Attestation nominative remise aux stagiaires ayant fait la preuve de leurs capacités professionnelles. L'attribution de cette attestation est soumise à l'appréciation des compétences acquises pendant le stage par le biais d'une évaluation que fera le formateur. Elle n'est pas systématique.

Durée : 2 jours

Formation : 16h, de 8h30 à 17h30.
Déjeuner de 12h30 à 13h30.
Accueil à partir de 8h15.



Prix : 1 095 € H.T.

soit 1 314 € TTC.

Formation sur-mesure, nous contacter.

APF POOL DESIGN se réserve le droit d'annuler la session si un nombre minimum de participant n'est pas atteint.

Programme



- Calepinages
- Chiffrages formes complexes
- Préparation et soudures des angles des parois formes Libre
- Fixation éventuelle selon typologie des fonds
- Habillage escalier roman & complexe
- Soudure bord à bord
- Habillage mur de séparation, goulotte & débordement

Formateurs

Christophe DURAND
ISMP

Aldo LANZALOTTA
ST Formation



DÉTECTION DE PANNES

I Publics

Cette formation a pour objectif de former des débutants, des chefs d'entreprises, des techniciens, des ouvriers spécialisés de la piscine, des artisans ou salariés.

I Pré-requis

Avoir des notions en électricité.

I Compétences visées

Installation d'une couverture automatique hors sol et immergées. Dépannage d'un volet à travers différents outils.



I Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'installer les couvertures automatiques Hors Sol et immergées

APF POOL DESIGN avec les outils d'aide au montage et de dépanner les volets.

I Moyens pédagogiques et encadrement

Cette formation est consacrée aux exercices pratiques sur des postes individuels aménagés à cet effet. Chaque stagiaire se verra attribuer un poste de travail.

I Modalités de suivi et d'évaluation

Évaluation par le biais d'une fiche d'évaluation des acquis en début et fin de séance.

Attestation de fin de stage. À l'issue du stage, le responsable de formation conseillera les stagiaires en cas d'interrogations techniques nécessaires pour la mise en œuvre de leur projet.

• Durée : 1 jour

Formation : 7h,
de 9h à 17h.

Déjeuner de 12h30 à 13h30.

Accueil à partir de 8h45.



• Prix : 370 € H.T.

soit 444 € TTC.

Formation sur-mesure, nous contacter.

APF POOL DESIGN se réserve le droit d'annuler la session si un nombre minimum de participant n'est pas atteint.

I Programme

THÉORIE (2h)



- Rappel de la norme NF P90-308
- Préconisations et recommandations des différentes composantes des couvertures automatiques
- Présentation des outils d'aide au montage APF POOL DESIGN
- Points-clés pour une installation sans faute de couverture automatique (câblage..)

PRATIQUE (5h)

- Atelier de recherche de pannes sur volet Hors Sol et immergé : moteurs, coffrets, circuit de commande
- Atelier d'utilisation des gabarits des volets Hors Sol et immergés

I Formateur :

Romain VEYRE

APF POOL DESIGN

BULLETIN D'INSCRIPTION (FEUILLET 1/2)

I Choix de la formation

- ☐ Pose Liner
- ☐ Détection de pannes sur couverture automatique
- ☐ Pose pvc armé - Initiation
- ☐ Pose pvc armé - Perfectionnement

I Société

Nom de la société _____

Si client APF POOL DESIGN, merci de renseigner votre identifiant client : _____

Responsable de la société _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Téléphone _____

Mail _____

SIRET _____

TVA Intracommunautaire _____

I Conditions d'inscription

Réception de votre chèque libellé à l'ordre de « APF POOL DESIGN », encaissement 10 jours avant le début du stage ou virement bancaire (voir RIB feuillet 2/2)
+ Bulletin d'inscription.

Tout stagiaire ne s'étant pas acquitté du montant de la formation le jour de celle-ci se verra refuser l'accès.

Si vous êtes en situation d'un handicap contactez-nous à formation@apf-france.com pour étudier ensemble les conditions pour vous accueillir.

Date(s) retenue(s)
pour la formation

I Stagiaire

Nom et Prénom du stagiaire : _____

Portable : _____ Besoin d'adaptation : ☐ oui ☐ non

Nom et Prénom du stagiaire : _____

Portable : _____ Besoin d'adaptation : ☐ oui ☐ non

Nom et Prénom du stagiaire : _____

Portable : _____ Besoin d'adaptation : ☐ oui ☐ non

BULLETIN D'INSCRIPTION (FEUILLET 2/2)

■ Prise en charge OPCA

Si la formation est prise en charge par votre OPCA, merci de nous indiquer :

- L'intitulé de la facture *(le nom de la société, organisme devant figurer)* :

- Le numéro de dossier *(si tel est le cas)* :

- L'adresse à laquelle envoyer les documents :

La feuille d'émargement individuelle et l'attestation de stage sont remis au stagiaire à l'issue de la formation.

La facture est envoyée dans les semaines qui suivent la formation.

Fait à _____

le _____

■ Signature et cachet de la société

RELEVÉ IDENTITÉ BANCAIRE

IDENTIFIANT NATIONAL DE COMPTE BANCAIRE RIB SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Code banque : 30003
Société Générale Annonay
Code agence : 02161
Numéro de compte **Clé**
00020412965 47

IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

IBAN (International Bank
Account Number) :
FR76 3000 3021 6100 0204
1296 547
BIC (Bank Identifier Code)
SOGEFRPP

■ Conditions d'annulation

En cas d'annulation du stage, 10 jours avant la date du dit stage, nous nous verrons dans l'obligation de vous retenir 25 % de sa valeur (sauf cas de force majeure).

■ Contact :

Hélène FROMENTOUX

formation@apf-france.com

Tél. : 04 75 34 19 99

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

► Article 1 : objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Il a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie durant le stage de formation dans l'intérêt de tous.

► Article 2 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

► Article 3 : Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

► Article 4 : Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

► Article 5 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

► Article 6 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

► Article 7 : Accès au poste de distribution des boissons

Les stagiaires auront accès au moment des pauses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

► Article 8 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

► Article 9 : Horaires - Absence et retards

Les horaires de stage sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes:

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le coordinateur de formation qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par le responsable de l'organisme de formation.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.
- Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage l'attestation de suivi de stage.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

► Article 10 : Accès à l'Organisme

Sauf autorisation expresse du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou au stagiaires.

► Article 11 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

► Article 12 : Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

► Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, locaux administratifs, parcs de stationnement, ...).

► Article 14 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- avertissement écrit par le responsable de l'organisme de formation ;
- exclusion définitive de la formation

► Article 15 : Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire: celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et est notifiée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire qui a à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

► Article 16 : Exemple

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Le présent règlement intérieur est également affiché au sein des salles de formation de la société et mis en ligne sur le site Internet (www.apf-pooldesign.com/index.php/services-clients/formation/)

APF|POOL DESIGN



55 rue Léo Lagrange | ZI La Lombardière
07100 ANNONAY | Tél. +33 (0)4 75 32 41 00

apf-pooldesign.com